

**ARRETE N° 2022-DD 28-CTS28-0002**

**Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé d'Eure-et-Loir**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire – M. Laurent HABERT,

Vu, le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé,

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

Vu la décision n°2021-DG-DS41-0001 du 7 octobre 2021 portant délégation de signature au Directeur départemental de l'Agence régionale de santé d'Eure-et-Loir,

Considérant les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

**ARRETE**

**Article 1 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 2 :** Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

**Au plus 6 représentants des établissements de santé**

- **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres	Philippe VILLENEUVE Directeur du Centre hospitalier Henri Ey (Bonneval)
Hugo MONTAMAT Directeur du Centre Hospitalier de Dreux	Anne CONSTANTIN Directrice du Centre Hospitalier de Châteaudun
Cécile MORETTO Directrice Hôpital Privé d'Eure et Loir - Mainvilliers	Michèle AMORFINI Directeur du CALME Centre de cure addictologie

- **Au plus trois Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dr Thibault DEMICHELI Président de la CME du Centre Hospitalier Chartres	Dr Véronique JULIE Présidente de la CME – Centre Hospitalier Dreux
Dr Daria SCOREI Président de la CME – Centre Hospitalier Henri Ey (Etablissement public de santé mentale d'Eure-et-Loir)	Dr Robert WAN Président de la CME du Centre Hospitalier Châteaudun
Dr Philippe RODDE Président de la CME de l'Hôpital privé de Mainvilliers	En attente de désignation

**Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse	Claire VILLERS Directrice de la Résidence Les Jardins de Chartres
Claire de LA TAILLE Directrice de l'EHPAD Les Gloriettes	Jessica JOESPH Directrice EHPAD Notre Dame de Joie
Martine VILLEDIEU Directrice du pôle ESMS 28, APF France Handicap	Fanny LAFFAYE-HILL Directrice du Pôle Autisme 28 de l'Ordre de Malte
Jean-Paul PATUREAU Administrateur PEP 28	En attente de désignation
Stéphane VIEL Directeur du CICAT	Denis VERNADAT Président du Foyer d'Accueil Chartrain

**Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Solène DIZY Responsable Antenne 28	Dominique KERHOAS Chargé de projet Antenne 28
Catherine GAGELIN Directrice adjointe de Foyer d'accueil chartrain	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

**Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

- **Au plus trois médecins**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe RIVIERE URPS Médecins	Adeline GOUACHE URPS Orthophonistes
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

▪ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Didier HUGUET URPS Pharmaciens	En attente de désignation
Corinne NERRIERE URPS Kinésithérapeutes	Agathe VERRIER URPS Kinésithérapeutes
En attente de désignation	En attente de désignation

**Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

Titulaires	Suppléants
Dr Bertrand JOSEPH CPTS Sud 28	Anne-Laure CHAVIGNY CPTS Sud 28
Dr Marie THOMAS CPTS NOEL	Soria FERRE CPTS du Pays Chartrain
Marilyn ROUME Directrice Appui Santé 28, DAC 28	Sarah CRUZ Chargée de mission Appui Santé 28, DAC 28
Frédéric LECLERC FMPS Centre-Val de Loire	Joëlle TILMA FMPS Centre-Val de Loire
En attente de désignation	En attente de désignation

**Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur Général adjoint ASSAD-HAD	Pascal OREAL Directeur Général ASSAD-HAD

**Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

**Article 3 :** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
Martine VANDERMEERSCH Membre du Bureau de l'UDAF 28	En attente de désignation
Vincent SIMON Représentant APF France Handicap 28	Rachida MOUNI Représentant APF France Handicap 28
Guillaume PEYRE AIDES Centre-Val de Loire	Catherine AUMOND Présidente de AIDES Centre-Val de Loire
Christine VALENTINI Déléguée UNAFAM 28	Marie-Paule FRABOULET Déléguée adjointe UNAFAM 28
Liliane CORDIOUX Présidente Familles Rurales 28	Noéline LEROY Directrice Familles Rurales 28
Anne-Cécile BARRERE Directrice ALVE 28	En attente de désignation

**Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Joël SILLY FSU 28	Marie-Claude GIRAUDON FSU 28
Claude SINGLAS CGC-CFE 28	Marie-José DOUGUEDROIT CGC-CFE 28
Jean-Pierre BOIS Association France Parkinson 28	<b>En attente de désignation</b>
Alain CARPENTIER Association des Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-lésés 28	Joël HUELLOU Association des Familles de Traumatés Crâniens et Cérébro-lésés 28

**Article 4 :** Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**Au plus un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Michèle BONTHOUX Présidente de la Commission Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Egalité, Solidarité	Sylviane BOËNS Conseillère régionale

**Au plus un représentant du conseil départemental**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Stéphanie COUTEL Conseillère départementale	Xavier NICOLAS Conseiller départemental

**Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Dr Jean-Louis ROUDIERE Chef du service à la PMI	Dr Marie-Dominique LEFEBVRE Médecin à la PMI

**Au plus deux représentants des communautés de communes**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres métropole	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>

**Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Pierre GORGES Maire de Chartres	Sophie GORET Adjointe Maire de Chartres, Déléguée à la santé
Fabien VERDIER Maire de Châteaudun	Sofiane SOHBI BALLAG Adjoint Maire de Châteaudun, Délégué à la santé

**Article 5** : Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

**Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

**Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
Richard VIEAU Directeur CPAM d'Eure-et-Loir	Laurent ANGIBAUD Directeur adjoint CPAM d'Eure-et-Loir
En attente de désignation	Aurélie-Anne GAILLARD Responsable du Service relations avec les professionnels de santé/Gestion du risque CPAM d'Eure-et-Loir

**Article 6** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Jean-Pierre BLASCO Mutualité Française
En attente de désignation

Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :

Députés	Sénateurs
Guillaume KASBARIAN Député d'Eure-et-Loir	Chantal DESEYNE Sénatrice d'Eure-et-Loir
Luc LAMIRAULT Député d'Eure-et-Loir	Daniel GUERET Sénateur d'Eure-et-Loir
Olivier MARLEIX Député d'Eure-et-Loir	Albéric de MONTGOLFIER Sénateur d'Eure-et-Loir
Philippe VIGIER Député d'Eure-et-Loir	

**Article 7** : La composition du Bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

**Article 8** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans.

**Article 9** : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 7 février 2022.  
Le Directeur départemental d'Eure-et-Loir,

Denis GELEZ